

Guide sur les **comportements inacceptables** et les mesures à prendre

*Pour la mise en
application de la*

**Politique sur le
code de conduite
dans les écoles
de la province**

Guide sur les comportements inacceptables et les mesures à prendre

© 2025 Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse.

Document préparé par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Le contenu de la présente publication pourra être reproduit en partie, pourvu que ce soit à des fins non commerciales et que le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse soit pleinement crédité.

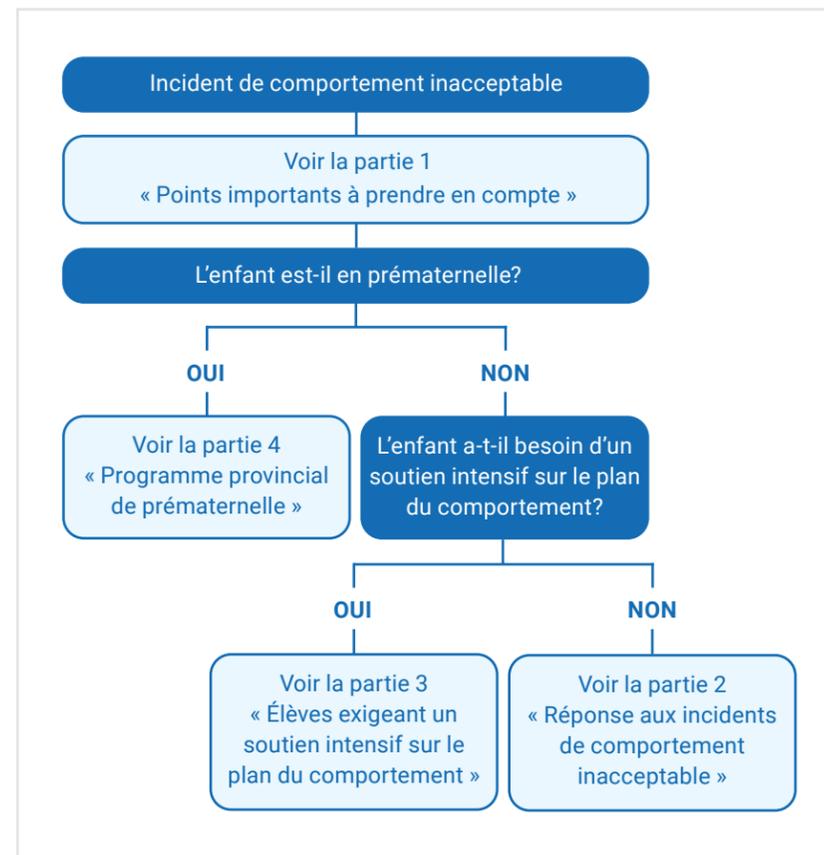
Objectif

L'objectif du *Guide sur les comportements inacceptables et les mesures à prendre* est de faire appliquer la Politique sur le code de conduite dans les écoles de la province de façon harmonisée, cohérente et systématique. Une fois qu'un incident de comportement inacceptable est signalé, l'administration utilise ce guide pour déterminer la ou les mesures qu'il est le plus approprié de prendre afin de favoriser la sécurité dans le milieu d'apprentissage et de travail pour l'ensemble de la communauté scolaire. Ces documents laisse toujours aux personnes concernées la possibilité de s'appuyer sur leur jugement professionnel.

Le présent guide se divise en quatre parties. Il doit permettre au personnel administratif et aux équipes de trouver rapidement la réponse à leurs questions, dans l'optique de réagir de façon constructive et appropriée aux comportements inacceptables.

Utilisation du guide

Le schéma ci-dessous vous aidera à déterminer la partie du guide à utiliser.



Partie 1 : Points importants à prendre en compte

Cette partie se fonde sur les principes directeurs de la *Politique sur le code de conduite dans les écoles de la province* dans les cinq domaines suivants :

- traumatismes (situations négatives vécues à l'enfance)
- pratiques sensibles à la culture et à la langue
- âge et stade de développement des enfants
- effet des suspensions (exclusions temporaires) sur le bien-être et la réussite des élèves
- santé mentale / bien-être et toxicomanie

Partie 2 : Réponse aux incidents de comportement inacceptable

Dans cette partie, nous nous appuyons sur les paragraphes 5.5 à 5.13 de la *Politique sur le code de conduite dans les écoles de la province*. Cette partie comprend les éléments suivants :

- tableau pour la prise de décisions en cas d'incident
- catégories et réponses : de la maternelle à la 6^e année
- catégories et réponses : de la 7^e à la 12^e année

Partie 3 : Élèves exigeant un soutien intensif sur le plan du comportement

Dans cette partie, nous nous appuyons sur les paragraphes 5.14 à 5.16 de la *Politique sur le code de conduite dans les écoles de la province*. Elle définit les attentes pour les interventions intensives et les plans de soutien pour les élèves qui sont dans l'incapacité d'adopter de façon régulière les comportements attendus à l'école. Elle fournit des recommandations en vue d'instaurer un milieu d'apprentissage qui soit centré sur l'élève, inclusif et sûr et qui approfondisse les relations pour ce type d'élève, tout en veillant à ce qu'il bénéficie d'interventions de qualité, qui soient fondées sur des données objectives.

Partie 4 : Programme provincial de prématernelle

Cette partie s'appuie sur le paragraphe 5.1 de la *Politique sur le code de conduite dans les écoles de la province*. Elle aborde le programme de prématernelle et décrit les pratiques adaptées au stade de développement des enfants que le personnel du programme utilise pour favoriser la mise en place d'un milieu sûr pour l'apprentissage et pour le travail dans le service de garde d'enfants, avec des pratiques cohérentes, inclusives et fondées sur des données objectives et des stratégies mises en place en amont.

Points importants à prendre en compte

Vue d'ensemble

Cette partie se fonde sur les principes directeurs de la *Politique sur le code de conduite dans les écoles de la province* dans les cinq domaines suivants :

- traumatismes (situations négatives vécues à l'enfance)
- pratiques sensibles à la culture et à la langue
- âge et stade de développement des enfants
- effet des suspensions (exclusions temporaires) sur le bien-être et la réussite des élèves
- santé mentale / bien-être et toxicomanie

Partie 1 : Points importants à prendre en compte

Quand on saisit bien l'effet potentiel des facteurs dans le comportement inacceptable de l'élève, cela permet de mieux choisir la réponse appropriée et de mettre au point des interventions individualisées, avec des dispositifs de soutien pour éliminer le comportement.

Le personnel administratif peut, en plus des informations ci-dessous, consulter les ressources de la formation « Trois tresses », qui font partie d'une approche à plusieurs facettes de l'approfondissement de la compréhension, des compétences et des aptitudes dans le domaine de la lutte contre le racisme et les discriminations. Ces ressources portent sur la dynamique des problèmes de racisme et de discrimination, sur l'intersectionnalité, sur la législation sur les droits de la personne et ses implications et sur l'art de détecter les comportements racistes et discriminatoires et d'y réagir en étant sensible à la culture et à la langue.

Traumatismes (adversité à l'enfance)

La prise en compte des traumatismes dans la prise en charge est une approche tenant compte du fait que les traumatismes ont une profonde incidence sur la personne, incorporant cette problématique dans les politiques et les pratiques et mettant en avant la sécurité physique, psychologique et affective des élèves et de l'ensemble de la communauté scolaire.

- **retombées des traumatismes** : il faut avoir conscience de l'influence que les traumatismes peuvent avoir sur le comportement, la régulation des émotions et la prise de décisions. Les comportements qui semblent vouloir perturber le bon fonctionnement ou exprimer une attitude de défi sont parfois des comportements qui découlent d'une réaction instinctive de lutte ou de fuite ou encore de sidération, face à un élément ayant ravivé un traumatisme du passé. Il pourrait alors être erroné de penser que le comportement est intentionnel.
- **traumatismes intergénérationnels/historiques** : il faut tenir compte du fait que certains élèves, leur famille et leur communauté ont vécu des interactions négatives avec le système éducatif public et avec d'autres organisations et institutions du gouvernement. L'enseignement public n'a pas toujours offert une bonne représentation et accueilli avec bienveillance les autres cultures et visions du monde, notamment celles des Mi'kmaq et des Autochtones. Aujourd'hui encore, l'environnement scolaire ne reflète pas toujours l'approche du bien-être et de la réussite que les élèves, les familles et les communautés privilégient en raison de leur culture et de leur expérience vécue. Ces divergences culturelles contribuent parfois à une mauvaise interprétation des comportements et de la communication dans le milieu scolaire.

Pratiques sensibles à la culture et à la langue

On parle d'une pédagogie sensible à la culture et à la langue pour décrire une pédagogie présentant les caractéristiques suivantes :

- Elle fait le lien entre ce que l'élève apprend et son bagage social, culturel, familial ou linguistique.
- Elle favorise le développement de ces particularités culturelles.
- Elle cherche à instaurer des conditions dans lesquelles l'élève sera plus à même d'atteindre le bien-être et la réussite scolaire.

Il est important que l'administration de l'école examine les sanctions envisagées en cas de problème de comportement sous l'angle d'une pédagogie sensible à la culture et à la langue, qu'elle connaisse bien les élèves tels qu'ils sont censés être connus et qu'elle connaisse les communautés au sein desquelles elle exerce. L'administration de l'école dispose de membres du personnel qui s'y connaissent sur ces questions et de ressources pertinentes pour l'adoption de pratiques sensibles à la culture et à la langue.

Points à prendre en compte pour être sensible à la culture et à la langue

- **malentendus liés à la culture** : déterminer si le comportement découle d'un malentendu lié à la culture ou d'une erreur d'interprétation du personnel, sachant que le concept de culture englobe de nombreuses facettes (appartenance ethnique, niveau de capacité ou d'incapacité, emplacement géographique, etc.)
- **perception de la discipline dans la culture** : tenir compte de la façon dont l'élève et sa famille perçoivent, dans leur culture, l'autorité, la discipline et les règles scolaires
- **style de communication dans la culture** : éviter, par exemple, les formes de communication non verbales ou les façons d'exprimer le désaccord qui peuvent être mal interprétées comme étant irrespectueuses dans certaines cultures, sachant que la bonne compréhension de ces nuances permet d'éviter les malentendus
- **partis pris implicites** : veiller à ce que la réaction ne soit pas influencée par des stéréotypes ou des partis pris inconscients sur la culture de l'élève
- **disproportion** : se demander si les élèves de certaines cultures sont disciplinés de façon disproportionnée dans l'école, ce qui pourrait indiquer l'existence de problèmes systémiques d'inégalité

Âge et stade de développement

Pour pouvoir fixer des attentes réalistes sur le plan du comportement et proposer des dispositifs de soutien et des interventions de nature appropriée, il faut bien comprendre les différents stades de développement des enfants. Chaque enfant a ses propres caractéristiques et le niveau de développement peut varier en fonction de la culture, de la géographie, du niveau de capacité ou d'incapacité et de l'expérience vécue. Quand l'administration comprend bien ces différents stades pour les élèves en phase typique de développement, cela l'aide à mieux gérer l'utilisation d'interventions pertinentes et appropriées face aux comportements inacceptables.

- **petite enfance (moins de 7 ans)** : à cet âge, l'enfant est encore en train d'acquérir la capacité de maîtriser ses émotions et les aptitudes sociales. Il peut avoir du mal à contrôler ses impulsions et à bien comprendre les mœurs de la société.
- **moyenne enfance (entre 8 et 12 ans)** : à ce stade, l'enfant teste les limites et cherche à devenir plus indépendant. L'influence de ses camarades prend de plus en plus de poids et il risque d'adopter certains comportements pour chercher à mieux s'intégrer dans le groupe ou à attirer l'attention.
- **adolescence (entre 13 et 21 ans)** : les adolescents sont en train de se forger une identité et d'acquérir une plus grande autonomie. Les changements hormonaux et la pression des camarades peuvent entraîner des problèmes de comportement plus prononcés.

En plus des stades de développement, il est important de tenir compte du fait que le cerveau de l'enfant ou du jeune est encore en plein développement et que cela joue un rôle important dans son apprentissage, ses relations sociales et la façon dont il interprète son environnement. Le cortex préfrontal, qui correspond à la prise de décisions, à la résolution de problèmes et au contrôle des impulsions, est la dernière partie du cerveau à atteindre la maturité, qui n'arrive que vers l'âge de 25 ans.

Effet des suspensions sur le bien-être et la réussite scolaire

Quand la sanction pour un comportement inacceptable comprend une suspension, il faut que l'administration tienne compte des points suivants :

- **suspension de longue durée** : quand la suspension dure et que le temps passé loin de l'école s'allonge, cela risque de perturber les routines prévisibles pour l'élève et d'avoir une incidence négative sur sa scolarité. Si la suspension se déroule en dehors de l'école, il faut collaborer avec la famille et la collectivité pour veiller à ce que l'élève ne perde pas le fil de son apprentissage et de ses liens pendant la suspension.
- **explication claire de la sanction** : il faut que les communications sur la suspension soient adaptées au stade de développement de l'élève. Pour les enfants jeunes, utiliser un vocabulaire simple et concret expliquant ce qui s'est passé et ce qui va arriver. Quand c'est possible et que l'élève le préfère, lui accorder la souplesse d'inclure le dispositif de soutien dans la conversation. Dans le cas d'un élève plus âgé, on cherche à le raisonner et à lui faire assumer la responsabilité de ses actes.
- **accès aux services** : il est possible, dans certains cas, que l'élève bénéficie de services spécialisés à l'école (conseiller scolaire, orthophoniste, psychologue, clinicien en santé mentale d'ÉcolesPlus, etc.). Quand c'est le cas, il faut explorer les options pour préserver l'accès à ces services pendant la suspension.

Santé mentale, bien-être et toxicomanie

Il existe toutes sortes de problèmes de santé mentale et de toxicomanies susceptibles d'avoir une incidence sur le bien-être et la réussite scolaire de l'élève. L'école a un rôle important à jouer pour ce qui est d'aider l'élève à acquérir les connaissances et les compétences qui contribueront à son bien-être.

Face à un incident de comportement inacceptable, il faut vérifier si l'élève a fait l'objet d'un diagnostic de problème de santé mentale ou est en train de vivre quelque chose qui a un effet délétère sur son bien-être, en raison de divers facteurs (deuil récent, rechute dans la consommation de substances toxiques, manque de sommeil, etc.). Quand on rassemble des informations et qu'on cherche à mieux comprendre les questions de santé mentale et de bien-être, cela peut déboucher sur des interventions plus pertinentes face aux comportements inacceptables et renforcer l'efficacité et la compétence des équipes de l'école.

Réponse aux incidents de comportement inacceptable

Vue d'ensemble

Dans cette partie, nous nous appuyons sur les paragraphes 5.5 à 5.13 de la *Politique sur le code de conduite dans les écoles de la province*. Cette partie comprend les éléments suivants :

- tableau pour la prise de décisions en cas d'incident
- catégories et réponses : de la maternelle à la 6^e année
- catégories et réponses : de la 7^e à la 12^e année



Comme l'indique le paragraphe 5.12 de la *Politique sur le code de conduite dans les écoles de la province*, il est obligatoire d'enregistrer avec exactitude les informations sur les incidents de comportement inacceptable dans le système d'informations sur les élèves.

Partie 2 : Réponse aux incidents de comportement inacceptable

Tableau pour la prise de décisions en cas d'incident

		Compréhension de l'élève et stade de développement →				
		inexistants	limités	rudimentaires	moyens	complets
Répercussions ↓	inexistantes		1	2	2	3
	faibles	1	1	2	2	3
	moyennes	2	2	2	3	3
	significatives	2	2	3	4	4
	graves	3	3	3	4	5

Répercussions	Compréhension de l'élève et stade de développement
<p>Effet sur la sécurité et le bien-être des élèves, du personnel ou des installations, avec prise en compte de la fréquence du comportement</p>	<p>Prise en compte de l'intentionnalité, du traitement neurotypique, de l'âge, du stade de développement et de la fréquence</p>
<p>inexistantes – L'incident n'a eu aucun effet sur la santé, la sécurité ou le bien-être des élèves et du personnel et aucune perturbation dans le fonctionnement de l'école.</p> <p>faibles – L'incident a entraîné un préjudice dégâts ou interruption sans gravité, avec possibilité que l'incident ait affecté un élève ou un membre du personnel.</p> <p>moyennes – L'incident a entraîné un préjudice de gravité moyenne, avec possibilité qu'on ait eu recours à une aide et possibilité que l'incident ait affecté plusieurs individus.</p> <p>significatives – L'incident a entraîné des perturbations des activités dans la classe ou dans l'école ou un préjudice grave, avec la possibilité que l'incident ait affecté plusieurs individus (envisager d'organiser une séance pour faire le bilan de la situation).</p> <p>graves – L'incident a entraîné des perturbations ou une annulation des activités partout dans l'école, un préjudice grave pour des élèves ou membres du personnel ou la nécessité de faire appel à des services externes (obligation d'organiser une séance pour faire le bilan de la situation).</p>	<p>inexistants – L'élève ne mesure pas les conséquences de ses actes.</p> <p>limités – L'élève a une compréhension limitée du risque que le comportement porte préjudice.</p> <p>rudimentaires – L'élève comprend que le comportement porte préjudice. Il a réagi à une émotion sans réfléchir. Il a besoin d'un accompagnement supplémentaire.</p> <p>moyens – L'élève avait clairement pour intention de porter préjudice ou d'attirer l'attention par ses actes (incidents répétés).</p> <p>complets – Les actes de l'élève sont prémédités, sans souci pour les torts occasionnés aux gens ou aux installations de l'école (incidents répétés).</p>

Catégories et réponses : de la maternelle à la 6^e année



Avez-vous bien passé en revue la partie 1 (« Points importants à prendre en compte »)?



Les mesures et les sanctions figurant dans ce tableau ne sont que des suggestions. L'administration a la discrétion nécessaire pour pouvoir moduler les mesures en fonction de son examen approfondi du contexte.

N° de page	Catégories de comportements inacceptables
12	acte d'agression physique
13	acte d'intimidation ou de cyberintimidation
14	acte de violence physique
14	acte de violence verbale
15	activité illégale
15	agression sexuelle
16	comportement discriminatoire
17	comportement menaçant
18	comportement raciste
19	emploi d'un vocabulaire inadéquat
20	harcèlement sexuel
21	incidents répétés de consommation de tabac ou de cigarettes électroniques
22	inconduite sexuelle
22	insubordination
23	perturbation dans le milieu d'apprentissage
24	utilisation détournée du réseau ou des ressources en ligne
24	utilisation interdite d'un appareil portatif
25	utilisation ou possession d'un attirail pour la consommation de drogue ou d'une arme
26	vandalisme

acte d'agression physique	
Ce terme décrit un contact physique et comprend des comportements comme le fait de pousser quelqu'un, de le bousculer ou de se bagarrer avec lui, mais ne comprend pas les coups de pied et les coups de poing violents.	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> définir et enseigner au préalable des attentes claires concernant les comportements appropriés utiliser des instructions verbales pour réorienter les élèves vers les bons comportements intervenir avec calme en rappelant directement et clairement à l'élève le comportement qu'il est censé adopter 	<ul style="list-style-type: none"> 1 perte de privilèges ou retenue 2 suspension dans l'école 3 suspension de moins de 3 jours 4 suspension de 3 à 5 jours

acte d'intimidation ou de cyberintimidation	
<p>Comme l'indique la loi sur l'éducation, on parle d'<i>intimidation</i> pour décrire un comportement (souvent répété) dont l'auteur sait ou devrait savoir qu'il va susciter, directement ou non, un sentiment de peur, d'humiliation, d'exclusion ou de souffrance ou qu'il va porter préjudice d'une autre manière à la victime sur le plan physique ou affectif, dans son estime de soi, dans sa réputation ou dans les biens qui lui appartiennent. Cela comprend également les cas où l'on aide ou on encourage quelqu'un d'autre, de quelque manière que ce soit, à avoir un tel comportement.</p> <p>On parle de <i>cyberintimidation</i> pour décrire toute forme de communication électronique à l'aide d'outils technologiques (ordinateurs, appareils électroniques, réseaux sociaux, textos, messagerie instantanée, sites Web, courriel, etc.), souvent répétée ou à effet persistant, cherchant à faire du tort ou dont on devrait savoir qu'elle va faire du tort et susciter un sentiment de peur, d'humiliation, d'exclusion ou de souffrance ou qu'elle va porter préjudice d'une autre manière à la victime sur le plan physique ou affectif, dans son estime de soi, dans sa réputation ou dans les biens qui lui appartiennent. Cela comprend également les cas où l'on aide ou on encourage quelqu'un d'autre, de quelque manière que ce soit, à adopter un tel comportement.</p> <p>REMARQUE: Face aux incidents qui pourraient être des cas d'intimidation ou de cyberintimidation, il est important de tenir compte d'aspects comme l'intention de nuire, les rapports de force et le caractère répété du comportement.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> enseigner les bons comportements et donner l'exemple sensibiliser la classe travailler sur l'apprentissage socioaffectif et faire des activités avec des individus ou des groupes vérifier régulièrement la situation avec l'élève, en renforçant les bons comportements et en fournissant d'autres conseils si besoin est organiser des séances par petits groupes sur les aptitudes sociales, en s'attardant sur l'empathie, la régulation des émotions et les liens d'amitié constructive 	<ul style="list-style-type: none"> 1 perte de privilèges ou retenue 2 suspension dans l'école 3 suspension de moins de 3 jours 4 suspension de 3 à 5 jours 5 suspension de 5 à 10 jours

acte de violence physique	
Ce terme décrit le recours à la force ou un comportement consistant à inciter quelqu'un d'autre à avoir recours à la force pour blesser un ou plusieurs membres de la communauté scolaire.	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> insister sur les attentes et apprendre aux élèves des stratégies pour régler les différends axées sur le respect, la sécurité et l'absence de violence utiliser des cercles de justice réparatrice se concentrer sur le retour à de bonnes relations et la remise en place d'une bonne culture dans l'école, à l'aide d'approches axées sur la collaboration et l'équité faire appel aux parents/tuteurs 	<ol style="list-style-type: none"> suspension dans l'école suspension de moins de 3 jours suspension de 3 à 5 jours suspension de 5 à 10 jours suspension de 10 jours ou plus
acte de violence verbale	
Ce terme désigne l'utilisation de mots pour faire du tort, rabaisser, manipuler ou contrôler une autre personne.	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> donner l'exemple d'une communication positive proposer un enseignement explicite sur les façons constructives d'exprimer ses frustrations, sa colère ou son désaccord surveiller de plus près les élèves pendant les périodes à risque (transitions, activités en groupe, etc.) et renforcer les occasions d'avoir des interactions positives avec les adultes 	<ol style="list-style-type: none"> perte de privilèges ou suspension dans l'école suspension de moins de 3 jours suspension de 3 à 5 jours suspension de 5 à 7 jours suspension de 7 à 10 jours

activité illégale	
Cette catégorie concerne tous les actes faisant intervenir un tort selon le droit civil ou un crime et tous les comportements consistant à inciter quelqu'un d'autre à commettre un tel acte.	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> inclure dans l'apprentissage socioaffectif des leçons sur l'honnêteté, l'intégrité et la responsabilité surveiller la dynamique de la salle de classe, afin de repérer les éléments signalant le désir de commettre un acte inadéquat et de les étouffer dans l'œuf 	<ol style="list-style-type: none"> suspension dans l'école suspension de moins de 3 jours suspension de 3 à 5 jours suspension de 5 à 10 jours suspension de 10 jours ou plus
agression sexuelle	
Le terme décrit toutes les façons de toucher ou d'entrer en contact la personne qui sont de nature sexuelle et qui se font sans son consentement.	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> ajuster l'emploi du temps ou limiter l'accès à certains endroits, afin de garantir la sécurité des élèves faire appel aux parents/tuteurs sensibiliser l'élève à la notion de consentement et aux relations saines, en exigeant de l'élève qu'il suive un programme sur le consentement, les limites à ne pas franchir et les effets des violences sexuelles 	<ol style="list-style-type: none"> suspension de moins de 3 jours suspension de 3 à 5 jours suspension de 5 à 10 jours suspension de 10 jours ou plus

comportement discriminatoire	
<p>On parle de <i>comportement discriminatoire</i> pour décrire le fait de traiter quelqu'un d'autre de façon inéquitable, injuste ou différente du fait qu'elle fait partie d'un groupe particulier.</p> <p>Ceci comprend toutes les formes de discrimination : selon la race, selon la culture, selon l'appartenance ethnique, selon la religion, selon les croyances, selon le sexe, selon l'orientation sexuelle, selon l'identité de genre, selon l'expression du genre, selon les capacités physiques ou mentales, selon l'état de santé mentale, selon l'âge, selon la nationalité, selon les origines (autochtones ou mi'kmaw), selon le statut socioéconomique ou selon l'apparence.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> obtenir des conseils ou des suggestions de personnes extérieures à l'école, d'Aînés, de défenseurs des droits ou de dirigeants communautaires définir des attentes pour la salle de classe qui insistent sur la gentillesse, le respect et l'inclusion enseigner et confirmer les attentes sur le plan du comportement (respect, équité, égalité) et expliquer les effets nocifs des discriminations donner des leçons adaptées à l'âge des élèves sur la mise en évidence des partis pris et des stéréotypes et sur la lutte contre ces problèmes collaborer avec le personnel, les élèves et des personnes extérieures à l'école dans le travail sur les causes profondes 	<ul style="list-style-type: none"> 1 perte de privilèges 2 suspension dans l'école 3 suspension de moins de 3 jours 4 suspension de 3 à 5 jours 5 suspension de 5 à 10 jours

comportement menaçant	
<p>Ce terme fait référence aux actes, gestes, paroles ou autres formes d'expression délibérément conçus pour intimider une autre personne, lui faire peur ou la forcer à faire quelque chose.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> insister sur les attentes de l'école concernant le respect dans les comportements proposer un enseignement explicite sur les façons constructives d'exprimer ses frustrations, sa colère ou son désaccord enseigner des compétences en règlement des différends ou en communication encourager les élèves à réfléchir à l'effet de leur comportement sur les autres de façon individuelle et sur la communauté scolaire en général 	<ul style="list-style-type: none"> 1 suspension dans l'école 2 suspension de moins de 3 jours 3 suspension de 3 à 5 jours 4 suspension de 5 à 10 jours 5 suspension de 10 jours ou plus

comportement raciste	
<p>Ce terme désigne un comportement dans lequel l'individu, la communauté ou l'institution fait preuve de préjugés, de discrimination ou d'antagonisme vis-à-vis d'une personne ou d'une catégorie de personnes, en raison de leur identité raciale ou ethnique, en particulier quand il s'agit d'une minorité ou d'un groupe marginalisé.</p> <p>Le racisme est l'idée que les différents groupes raciaux ou ethniques possèdent des caractéristiques, aptitudes ou qualités distinctes et l'utilisation de cette idée pour justifier le fait que l'on considère tel ou tel groupe comme supérieur ou inférieur aux autres. Il comprend les stéréotypes et idées fausses qui font du tort aux gens et qui contribuent à un phénomène systémique de discrimination et de marginalisation.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> s'appuyer sur les conseils et les suggestions de personnes extérieures à l'école, d'Aînés, de défenseurs des droits et de dirigeants communautaires définir des attentes dans la salle de classe qui insistent sur la gentillesse, le respect et l'inclusion utiliser des ressources pédagogiques comme des articles, des vidéos ou des documents interactifs dans le domaine du racisme, des partis pris et de l'inclusion mener des débats dans la salle de classe et intégrer dans le programme d'enseignement des conversations guidées sur les partis pris, les discriminations et l'effet des paroles exiger de l'élève qu'il suive une leçon ou fasse un travail de réflexion dirigée sur le racisme, les partis pris et l'inclusion organiser des initiatives menées par les élèves eux-mêmes, comme des discussions entre eux, des activités ou ateliers contre le racisme ou une campagne de sensibilisation surveiller les interactions entre les élèves pendant les périodes de transition 	<ul style="list-style-type: none"> 1 perte de privilèges 2 suspension dans l'école 3 suspension de moins de 3 jours 4 suspension de 3 à 5 jours 5 suspension de 5 à 10 jours

emploi d'un vocabulaire inadéquat	
<p>Cette expression désigne le fait d'utiliser un vocabulaire insultant, rabaissant ou ayant un effet négatif sur le milieu scolaire ou d'inciter quelqu'un d'autre à utiliser un tel vocabulaire.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> bien insister sur les règles à respecter et les attentes dans la salle de classe encourager les élèves à utiliser un vocabulaire adéquat dans l'école 	<ul style="list-style-type: none"> 1 perte de privilèges 2 retenue 3 suspension dans l'école 4 suspension de moins de 3 jours 5 suspension de 3 à 5 jours

harcèlement sexuel	
<p>Le terme englobe tous les commentaires, toutes les formes de communication, tous les actes et toutes les façons de s'intéresser à une personne qui sont de nature sexuelle et qui sont répréhensibles, coercitifs ou source d'irritation pour cette personne, alors que l'auteur sait ou devrait savoir que ces actes ne sont pas les bienvenus. Il englobe aussi les communications à connotation sexuelle ou à dimension sexuelle qui instaurent un climat intimidant, rabaissant ou insultant dans l'apprentissage ou au travail, même si ces communications ne sont pas adressées à une personne particulière.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> ajuster l'emploi du temps ou limiter l'accès à certains endroits afin de garantir la sécurité des élèves incorporer des leçons adaptées à l'âge des élèves sur le consentement, les limites à ne pas franchir, le respect dans la communication et les conséquences du harcèlement sensibiliser les élèves aux notions de consentement et de respect; exiger de l'élève qu'il suive un programme ou qu'il fasse un travail dirigé de réflexion sur le consentement, les limites à ne pas franchir et les formes de communication appropriées 	<ol style="list-style-type: none"> suspension dans l'école suspension de moins de 3 jours suspension de 3 à 5 jours suspension de 5 à 10 jours suspension de 10 jours ou plus

incidents répétés de consommation de tabac ou de cigarettes électroniques	
<p>Le tabagisme, les cigarettes électroniques et les autres formes de consommation du tabac sont interdits dans l'édifice, dans les installations et dans les véhicules scolaires, ainsi que dans tous les terrains appartenant à l'école et lors des activités en lien avec l'école.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> se concentrer sur la promotion des comportements positifs et sains proposer une brève explication adaptée à l'âge des élèves sur les dangers de la consommation de tabac et de l'utilisation des cigarettes électroniques organiser une activité de réflexion écrite ou de conversation avec un conseiller, en vue de conduire l'individu à faire des choix moins nocifs pour sa santé 	<ol style="list-style-type: none"> perte de privilèges OU retenue suspension dans l'école suspension de moins de 3 jours suspension de 3 à 5 jours

inconduite sexuelle	
<p>La notion d'inconduite sexuelle englobe tous les comportements de nature sexuelle ou à connotation sexuelle qui sont importuns ou inacceptables à l'école ou pendant les activités liées à l'école.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> ajuster l'emploi du temps ou limiter l'accès à certains endroits afin de garantir la sécurité des élèves incorporer des leçons adaptées à l'âge des élèves sur le consentement, les limites à ne pas franchir, le respect dans la communication et les conséquences des inconduites sexuelles surveiller les interactions entre les élèves pendant les périodes de transition (repas de midi, activités non structurées, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 suspension dans l'école 2 suspension de moins de 3 jours 3 suspension de 3 à 5 jours 4 suspension de 5 à 10 jours 5 suspension de 10 jours ou plus
insubordination	
<p>Ce terme désigne un comportement dans lequel l'individu ne tient pas compte des instructions ou des attentes établies dans la salle de classe ou dans le milieu scolaire ou ignore les instructions que lui donne directement le personnel.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> réagir posément et éviter les luttes de pouvoir quand un élève manifeste les premiers signes d'un refus d'obéir, en utilisant un ton neutre et en offrant à l'élève la possibilité de repartir à zéro 	<ul style="list-style-type: none"> 1 perte de privilèges ou retenue 2 suspension dans l'école 3 suspension de moins de 3 jours 4 suspension de 3 à 5 jours 5 suspension de 5 à 10 jours

perturbation dans le milieu d'apprentissage	
<p>Cette expression désigne un comportement visant délibérément à distraire les autres ou à interrompre ce qui se fait dans le milieu d'apprentissage.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> utiliser des affiches, des minuteurs ou d'autres supports visuels pour rappeler aux élèves les comportements appropriés mentionner des options bien particulières susceptibles de remplacer les perturbations, comme l'idée de prendre en note ses pensées pour pouvoir les évoquer ultérieurement donner à l'élève un rôle structuré, comme celui de meneur des débats ou de secrétaire, afin de canaliser de façon constructive son énergie 	<ul style="list-style-type: none"> 1 perte de privilèges 2 suspension dans l'école 3 suspension de moins de 3 jours 4 suspension de 3 à 5 jours 5 suspension de 5 à 10 jours

utilisation détournée du réseau ou des ressources en ligne	
<p>Cette expression désigne un accès non autorisé au réseau, aux ressources en ligne ou aux communications électroniques ou une utilisation détournée de ces outils selon la Politique provinciale relative à l'accès au réseau des écoles et à son utilisation.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> montrer comment faire une utilisation responsable des ressources en ligne pendant les leçons et valider les choix positifs des élèves fournir des instructions détaillées pour les tâches à faire en ligne, afin que les élèves restent concentrés sur ces tâches utiliser des navigateurs verrouillés ou des liens directs pour les travaux à faire 	<ol style="list-style-type: none"> perte de privilèges suspension dans l'école suspension de moins de 3 jours suspension de 3 à 5 jours suspension de 5 à 10 jours
utilisation interdite d'un appareil portatif	
<p>Ce terme désigne l'utilisation interdite d'un appareil portatif pendant les heures de cours ou les activités scolaires.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> rappeler aux élèves la politique sur l'utilisation des téléphones portables et insister sur son respect expliquer pourquoi l'école a des règles sur l'utilisation des téléphones portables faire appel aux parents/tuteurs 	<ol style="list-style-type: none"> perte de privilèges ou retenue suspension dans l'école suspension de moins de 3 jours suspension de 3 à 5 jours

utilisation ou possession d'un attirail pour la consommation de drogue ou d'une arme	
<p>L'expression fait référence à l'utilisation ou à la possession de drogues ou d'alcool ou au fait d'être sous l'emprise de ces produits dans l'édifice, dans les installations et dans les véhicules scolaires, ainsi que dans tous les terrains appartenant à l'école et lors des activités en lien avec l'école.</p> <p>Elle concerne aussi la possession ou l'utilisation d'une arme (c'est-à-dire de n'importe quel article qui est utilisé, qui est conçu pour être utilisé ou qu'on a l'intention d'utiliser pour tuer ou blesser une autre personne ou pour la menacer ou l'intimider, y compris les armes factices) dans l'enceinte de l'école ou lors de la participation à une activité en lien avec l'école.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> enseigner aux élèves les conséquences de la consommation de substances toxiques pour la santé, la justice et la vie en société organiser des activités ou des programmes encourageant les élèves à adopter un comportement positif, comme les sports, les clubs et les activités prises en charge par les élèves eux-mêmes nouer des relations étroites entre les élèves et les membres du personnel, afin de développer leur sentiment d'appartenance incorporer des leçons sur les dangers des armes, les solutions autres que la violence et l'importance de faire des choix qui garantissent la sécurité 	<ol style="list-style-type: none"> perte de privilèges ou suspension dans l'école suspension de moins de 3 jours suspension de 3 à 5 jours suspension de 5 à 7 jours suspension de 7 à 10 jours

Catégories et réponses : de la maternelle à la 6^e année

vandalisme

Ce mot désigne le fait d'endommager, de chercher à endommager ou d'inciter d'autres personnes à endommager les biens appartenant à un membre de la communauté scolaire, les biens appartenant au CRE/CSAP ou d'autres biens encore lors de la participation à une activité en lien avec l'école.

Suggestions de mesures

- restitution : développer chez les élèves les options positives pour remettre les choses en état, réparer les dégâts ou remédier à la situation d'une autre manière (réparations, service communautaire avec le nettoyage de l'endroit vandalisé, etc.)
- nouer des liens avec un adulte ou un mentor prêt à offrir son soutien

Suggestions pour l'éventail des sanctions

- 1 perte de privilèges
ou suspension dans l'école
- 2 suspension de moins de 3 jours
- 3 suspension de 3 à 5 jours
- 4 suspension de 5 à 10 jours

Catégories et réponses : de la 7^e à la 12^e année



Avez-vous bien passé en revue la partie 1 (« Points importants à prendre en compte »)?



Les mesures et les sanctions figurant dans ce tableau ne sont que des suggestions. L'administration a la discrétion nécessaire pour pouvoir moduler les mesures en fonction de son examen approfondi du contexte.

N° de page	Catégories de comportements inacceptables
30	acte d'agression physique
31	acte d'intimidation ou de cyberintimidation
32	acte de violence physique
32	acte de violence verbale
33	activité illégale
34	agression sexuelle
35	comportement discriminatoire
36	comportement menaçant
37	comportement raciste
38	emploi d'un vocabulaire inadéquat
39	harcèlement sexuel
40	incidents répétés de consommation de tabac ou de cigarettes électroniques
41	inconduite sexuelle
42	insubordination
43	perturbation dans le milieu d'apprentissage
44	utilisation détournée du réseau ou des ressources en ligne
44	utilisation interdite d'un appareil portatif
45	utilisation ou possession d'un attirail pour la consommation de drogue ou d'une arme
46	vandalisme

acte d'agression physique	
Ce terme décrit un contact physique et comprend des comportements comme le fait de pousser quelqu'un, de le bousculer ou de se bagarrer avec lui, mais ne comprend pas les coups de pied et les coups de poing violents.	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> • apprendre à tous les élèves des stratégies pour régler les différends de façon constructive • animer une conversation structurée avec le ou les élèves concernés pour régler le différend, réparer les torts si nécessaire ou mettre au point des stratégies pour avoir des interactions plus positives 	<ul style="list-style-type: none"> 1 perte de privilèges ou retenue ou suspension dans l'école 2 suspension de moins de 3 jours 3 suspension de 3 à 5 jours

acte d'intimidation ou de cyberintimidation	
<p>Comme l'indique la loi sur l'éducation, on parle d'<i>intimidation</i> pour décrire un comportement (souvent répété) dont l'auteur sait ou devrait savoir qu'il va susciter, directement ou non, un sentiment de peur, d'humiliation, d'exclusion ou de souffrance ou qu'il va porter préjudice d'une autre manière à la victime sur le plan physique ou affectif, dans son estime de soi, dans sa réputation ou dans les biens qui lui appartiennent. Cela comprend également les cas où l'on aide ou on encourage quelqu'un d'autre, de quelque manière que ce soit, à avoir un tel comportement.</p> <p>On parle de <i>cyberintimidation</i> pour décrire toute forme de communication électronique à l'aide d'outils technologiques (ordinateurs, appareils électroniques, réseaux sociaux, textos, messagerie instantanée, sites Web, courriel, etc.), souvent répétée ou à effet persistant, cherchant à faire du tort ou dont on devrait savoir qu'elle va faire du tort et susciter un sentiment de peur, d'humiliation, d'exclusion ou de souffrance ou qu'elle va porter préjudice d'une autre manière à la victime sur le plan physique ou affectif, dans son estime de soi, dans sa réputation ou dans les biens qui lui appartiennent. Cela comprend également les cas où l'on aide ou on encourage quelqu'un d'autre, de quelque manière que ce soit, à adopter un tel comportement.</p> <p>REMARQUE: Face aux incidents qui pourraient être des cas d'intimidation ou de cyberintimidation, il est important de tenir compte d'aspects comme l'intention de nuire, les rapports de force et le caractère répété du comportement.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> • mettre au point et enseigner des règles pour toute l'école contre les intimidations, avec des définitions, des exemples et des sanctions • incorporer dans le programme d'études des leçons sur l'empathie, le respect et les façons de régler les différends • apprendre aux élèves à reconnaître les comportements d'intimidation et à les signaler 	<ul style="list-style-type: none"> 1 perte de privilèges ou suspension dans l'école 2 suspension de moins de 3 jours 3 suspension de 3 à 5 jours 4 suspension de 5 à 10 jours 5 suspension de 10 jours ou plus

acte de violence physique	
Ce terme décrit le recours à la force ou un comportement consistant à inciter quelqu'un d'autre à avoir recours à la force pour blesser un ou plusieurs membres de la communauté scolaire.	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> • apprendre à tous les élèves des stratégies pour régler les différends de façon constructive • proposer des séances par petits groupes pour apprendre aux élèves à reconnaître les indices et à gérer leur colère de manière constructive • travailler en collaboration étroite avec la famille de l'élève ou avec les structures de soutien à l'extérieur de l'école pour proposer un plan cohérent de lutte contre les violences 	<ul style="list-style-type: none"> 1 suspension dans l'école 2 suspension de moins de 3 jours 3 suspension de 3 à 5 jours 4 suspension de 5 à 10 jours 5 suspension de 10 jours ou plus
acte de violence verbale	
Ce terme désigne l'utilisation de mots pour faire du tort, rabaisser, manipuler ou contrôler une autre personne.	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> • donner l'exemple d'une communication positive • proposer un enseignement explicite sur les façons constructives d'exprimer ses frustrations, sa colère ou son désaccord • surveiller de plus près les élèves pendant les transitions et les activités en groupe et renforcer les occasions d'avoir des interactions positives avec les adultes 	<ul style="list-style-type: none"> 1 suspension dans l'école 2 suspension de moins de 3 jours 3 suspension de 3 à 5 jours 4 suspension de 5 à 10 jours 5 suspension de 10 jours ou plus

activité illégale	
Cette catégorie concerne tous les actes faisant intervenir un tort selon le droit civil ou un crime et tous les comportements consistant à inciter quelqu'un d'autre à commettre un tel acte.	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> • communiquer clairement les politiques adaptées à l'âge des élèves qui concernent les comportements illégaux et leurs conséquences • discuter des pressions exercées par les autres et des stratégies pour y résister • mettre à contribution les familles pour mettre au jour les facteurs susceptibles de contribuer au problème et collaborer avec elles pour proposer des dispositifs de soutien • s'appuyer sur les conseils et les suggestions de personnes extérieures à l'école, d'Aînés, de défenseurs des droits et de dirigeants communautaires • renforcer la surveillance lors des périodes non structurées (transitions, repas de midi, etc.) afin de prévenir les incidents 	<ul style="list-style-type: none"> 1 suspension dans l'école 2 suspension de moins de 3 jours 3 suspension de 3 à 5 jours 4 suspension de 5 à 10 jours 5 suspension de 10 jours ou plus

agression sexuelle	
Le terme décrit toutes les façons de toucher ou d'entrer en contact la personne qui sont de nature sexuelle et qui se font sans son consentement.	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> ajuster l'emploi du temps ou limiter l'accès à certains endroits, afin de garantir la sécurité des élèves faire appel aux parents/tuteurs sensibiliser l'élève à la notion de consentement et aux relations saines, en exigeant de l'élève qu'il suive un programme sur le consentement, les limites à ne pas franchir et les effets des violences sexuelles 	<ul style="list-style-type: none"> 2 suspension de moins de 3 jours 3 suspension de 3 à 5 jours 4 suspension de 5 à 10 jours 5 suspension de 10 jours ou plus

comportement discriminatoire	
On parle de <i>comportement discriminatoire</i> pour décrire le fait de traiter quelqu'un d'autre de façon inéquitable, injuste ou différente du fait qu'elle fait partie d'un groupe particulier.	
Ceci comprend toutes les formes de discrimination : selon la race, selon la culture, selon l'appartenance ethnique, selon la religion, selon les croyances, selon le sexe, selon l'orientation sexuelle, selon l'identité de genre, selon l'expression du genre, selon les capacités physiques ou mentales, selon l'état de santé mentale, selon l'âge, selon la nationalité, selon les origines (autochtones ou mi'kmaw), selon le statut socioéconomique ou selon l'apparence.	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> obtenir des conseils ou des suggestions de personnes extérieures à l'école, d'Aînés, de défenseurs des droits ou de dirigeants communautaires enseigner et confirmer les attentes sur le plan du comportement (respect, équité, égalité) et expliquer les effets nocifs des discriminations collaborer avec le personnel, les élèves et des personnes extérieures à l'école dans le travail sur les causes profondes proposer des séances en groupe sur le développement de l'empathie, la prise de conscience des partis pris ou le respect dans la communication 	<ul style="list-style-type: none"> 1 perte de privilèges ou suspension dans l'école 2 suspension de moins de 3 jours 3 suspension de 3 à 5 jours 4 suspension de 5 à 10 jours 5 suspension de 10 jours ou plus

comportement menaçant	
Ce terme fait référence aux actes, gestes, paroles ou autres formes d'expression délibérément conçus pour intimider une autre personne, lui faire peur ou la forcer à faire quelque chose.	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> enseigner à tous les élèves des stratégies constructives pour régler les différends animer une conversation structurée avec le ou les élèves concernés pour régler le différend, réparer les torts si nécessaire et mettre au point des stratégies pour avoir des interactions plus positives 	<ul style="list-style-type: none"> 1 suspension dans l'école 2 suspension de moins de 3 jours 3 suspension de 3 à 5 jours 4 suspension de 5 à 10 jours 5 suspension de 10 jours ou plus

comportement raciste	
Ce terme désigne un comportement dans lequel l'individu, la communauté ou l'institution fait preuve de préjugés, de discrimination ou d'antagonisme vis-à-vis d'une personne ou d'une catégorie de personnes, en raison de leur identité raciale ou ethnique, en particulier quand il s'agit d'une minorité ou d'un groupe marginalisé.	
Le racisme est l'idée que les différents groupes raciaux ou ethniques possèdent des caractéristiques, aptitudes ou qualités distinctes et l'utilisation de cette idée pour justifier le fait que l'on considère tel ou tel groupe comme supérieur ou inférieur aux autres. Il comprend les stéréotypes et idées fausses qui font du tort aux gens et qui contribuent à un phénomène systémique de discrimination et de marginalisation.	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> s'appuyer sur les conseils et les suggestions de personnes extérieures à l'école, d'Aînés, de défenseurs des droits et de dirigeants communautaires définir des attentes dans la salle de classe qui insistent sur la gentillesse, le respect et l'inclusion utiliser des ressources pédagogiques comme des articles, des vidéos ou des documents interactifs dans le domaine du racisme, des partis pris et de l'inclusion mener des débats dans la salle de classe et intégrer dans le programme d'enseignement des conversations guidées sur les partis pris, les discriminations et l'effet des paroles organiser des initiatives menées par les élèves eux-mêmes, comme des discussions entre eux, des activités ou ateliers contre le racisme ou une campagne de sensibilisation surveiller les interactions entre les élèves pendant les périodes de transition exiger de l'élève qu'il suive une leçon ou fasse un travail de réflexion dirigée sur le racisme, les partis pris et l'inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> 1 suspension dans l'école 2 suspension de moins de 3 jours 3 suspension de 3 à 5 jours 4 suspension de 5 à 10 jours 5 suspension de 10 jours ou plus

emploi d'un vocabulaire inadéquat	
<p>Cette expression désigne le fait d'utiliser un vocabulaire insultant, rabaissant ou ayant un effet négatif sur le milieu scolaire ou d'inciter quelqu'un d'autre à utiliser un tel vocabulaire.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> enseigner les bonnes compétences en communication et l'importance de l'utilisation d'un vocabulaire respectueux inclure des leçons sur la régulation des émotions, le règlement des différends et les bonnes compétences en communication offrir un enseignement ciblé sur la régulation des émotions, la maîtrise des impulsions et la bonne communication 	<ul style="list-style-type: none"> 1 perte de privilèges OU retenue 2 suspension dans l'école 3 suspension de moins de 3 jours 4 suspension de 3 à 5 jours

harcèlement sexuel	
<p>Le terme englobe tous les commentaires, toutes les formes de communication, tous les actes et toutes les façons de s'intéresser à une personne qui sont de nature sexuelle et qui sont répréhensibles, coercitifs ou source d'irritation pour cette personne, alors que l'auteur sait ou devrait savoir que ces actes ne sont pas les bienvenus. Il englobe aussi les communications à connotation sexuelle ou à dimension sexuelle qui instaurent un climat intimidant, rabaissant ou insultant dans l'apprentissage ou au travail, même si ces communications ne sont pas adressées à une personne particulière.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> ajuster l'emploi du temps ou limiter l'accès à certains endroits, afin de garantir la sécurité des élèves proposer un enseignement sur le consentement et le respect; exiger de l'élève qu'il suive un programme ou qu'il fasse un travail dirigé de réflexion sur le consentement, les limites à ne pas franchir et les formes de communication appropriées 	<ul style="list-style-type: none"> 1 suspension dans l'école 2 suspension de moins de 3 jours 3 suspension de 3 à 5 jours 4 suspension de 5 à 10 jours 5 suspension de 10 jours ou plus

incidents répétés de consommation de tabac ou de cigarettes électroniques	
<p>Le tabagisme, les cigarettes électroniques et les autres formes de consommation du tabac sont interdits dans l'édifice, dans les installations et dans les véhicules scolaires, ainsi que dans tous les terrains appartenant à l'école et lors des activités en lien avec l'école.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> proposer une explication adaptée à l'âge des élèves sur les dangers de la consommation de la nicotine et sur ses effets sur les corps en plein développement enseigner des techniques de gestion du stress, l'art de refuser et les méthodes pour éviter les situations susceptibles de déclencher un sentiment de manque 	<ul style="list-style-type: none"> 1 perte de privilèges ou retenue ou suspension dans l'école 2 suspension de moins de 3 jours 3 suspension de 3 à 5 jours 4 suspension de 5 à 10 jours 5 suspension de 10 jours ou plus

inconduite sexuelle	
<p>La notion d'inconduite sexuelle englobe tous les comportements de nature sexuelle ou à connotation sexuelle qui sont importuns ou inacceptables à l'école ou pendant les activités liées à l'école.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> ajuster l'emploi du temps ou limiter l'accès à certains endroits, afin de garantir la sécurité des élèves incorporer des leçons adaptées à l'âge des élèves sur le consentement, les limites à ne pas franchir, le respect dans la communication et les conséquences des inconduites sexuelles surveiller les interactions entre les élèves pendant les périodes de transition et les activités non structurées 	<ul style="list-style-type: none"> 1 suspension dans l'école 2 suspension de moins de 3 jours 3 suspension de 3 à 5 jours 4 suspension de 5 à 10 jours 5 suspension de 10 jours ou plus

insubordination	
Ce terme désigne un comportement dans lequel l'individu ne tient pas compte des instructions ou des attentes établies dans la salle de classe ou dans le milieu scolaire ou ignore les instructions que lui donne directement le personnel.	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> incorporer des leçons sur la régulation des émotions, la communication et le règlement des différends afin d'aider les élèves à gérer les situations délicates mettre en place des liens étroits entre les élèves et le personnel, afin que tout le monde ait le sentiment de bien comprendre les autres aux premiers signes d'insubordination chez l'élève, réagir avec calme et éviter les rapports de force, avec un ton neutre, en offrant la possibilité de repartir de zéro 	<ol style="list-style-type: none"> 1 perte de privilèges ou suspension dans l'école 2 suspension de moins de 3 jours 3 suspension de 3 à 5 jours 4 suspension de 5 à 10 jours

perturbation dans le milieu d'apprentissage	
Cette expression désigne un comportement visant délibérément à distraire les autres ou à interrompre ce qui se fait dans le milieu d'apprentissage.	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> utiliser diverses stratégies d'enseignement pour préserver la motivation des élèves et limiter les occasions de perturber les activités proposer des séances en groupe sur la régulation des émotions, le règlement des différends ou les aptitudes sociales accorder à l'élève de la souplesse pour le choix de la place assise ou un coin séparé pour le travail, afin qu'il puisse travailler sans perturber les autres 	<ol style="list-style-type: none"> 1 perte de privilèges ou suspension dans l'école 2 suspension de moins de 3 jours 3 suspension de 3 à 5 jours 4 suspension de 5 à 10 jours 5 suspension de 10 jours ou plus

utilisation détournée du réseau ou des ressources en ligne	
<p>Cette expression désigne un accès non autorisé au réseau, aux ressources en ligne ou aux communications électroniques ou une utilisation détournée de ces outils selon la Politique provinciale relative à l'accès au réseau des écoles et à son utilisation.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> mener des discussions en classe ou des séances consultatives sur l'importance de la sécurité, de la vie privée et du respect dans la communication dans les activités en ligne incorporer dans le programme des leçons sur le civisme à l'ère numérique, l'utilisation responsable d'Internet, l'étiquette en ligne et les conséquences en cas d'abus proposer des séances par petits groupes sur la sécurité en ligne, la prise de décisions ou l'étiquette en ligne 	<ol style="list-style-type: none"> perte de privilèges ou suspension dans l'école suspension de moins de 3 jours suspension de 3 à 5 jours suspension de 5 à 10 jours suspension de 10 jours ou plus
utilisation interdite d'un appareil portatif	
<p>Ce terme désigne l'utilisation interdite d'un appareil portatif pendant les heures de cours ou les activités scolaires.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> utiliser un vocabulaire adapté à l'âge des élèves pour leur expliquer clairement une nouvelle fois la politique de l'école sur les appareils portatifs discuter de l'effet de leur comportement sur le milieu d'apprentissage 	<ol style="list-style-type: none"> confiscation de l'appareil ou retenue ou perte de privilèges ou suspension dans l'école suspension de moins de 3 jours suspension de 3 à 5 jours suspension de 5 à 10 jours

utilisation ou possession d'un attirail pour la consommation de drogue ou d'une arme	
<p>L'expression fait référence à l'utilisation ou à la possession de drogues ou d'alcool ou au fait d'être sous l'emprise de ces produits dans l'édifice, dans les installations et dans les véhicules scolaires, ainsi que dans tous les terrains appartenant à l'école et lors des activités en lien avec l'école.</p> <p>Elle concerne aussi la possession ou l'utilisation d'une arme (c'est-à-dire de n'importe quel article qui est utilisé, qui est conçu pour être utilisé ou qu'on a l'intention d'utiliser pour tuer ou blesser une autre personne ou pour la menacer ou l'intimider, y compris les armes factices) dans l'enceinte de l'école ou lors de la participation à une activité en lien avec l'école.</p>	
Suggestions de mesures	Suggestions pour l'éventail des sanctions
<ul style="list-style-type: none"> enseigner aux élèves les conséquences de la consommation de substances toxiques pour la santé, la justice et la vie en société organiser des activités ou des programmes encourageant les élèves à adopter un comportement positif, comme les sports, les clubs et les activités prises en charge par les élèves eux-mêmes nouer des relations étroites entre les élèves et les membres du personnel, afin de développer leur sentiment d'appartenance incorporer des leçons sur les dangers des armes, les solutions autres que la violence et l'importance de faire des choix qui garantissent la sécurité 	<ol style="list-style-type: none"> suspension dans l'école suspension de moins de 3 jours suspension de 3 à 5 jours suspension de 5 à 10 jours suspension de 10 jours ou plus

Catégories et réponses : de la 7^e à la 12^e année

vandalisme

Ce mot désigne le fait d'endommager, de chercher à endommager ou d'inciter d'autres personnes à endommager les biens appartenant à un membre de la communauté scolaire, les biens appartenant au CRE/CSAP ou d'autres biens encore lors de la participation à une activité en lien avec l'école.

Suggestions de mesures

- rencontrer l'élève pour discuter de l'incident et de la gravité du vandalisme
- avertir les parents/tuteurs pour discuter de stratégies pour prévenir la récurrence

Suggestions pour l'éventail des sanctions

- 1 suspension dans l'école
- 2 suspension de moins de 3 jours
- 3 suspension de 3 à 5 jours
- 4 suspension de 5 à 10 jours
- 5 suspension de 10 jours ou plus

Élèves exigeant un soutien intensif sur le plan du comportement

Vue d'ensemble

Dans cette partie, nous nous appuyons sur les paragraphes 5.14 à 5.16 de la *Politique sur le code de conduite dans les écoles de la province*. Elle définit les attentes pour les interventions intensives et les plans de soutien pour les élèves qui sont dans l'incapacité d'adopter de façon régulière les comportements attendus à l'école. Elle fournit des recommandations en vue d'instaurer un milieu d'apprentissage qui soit centré sur l'élève, inclusif et sûr et qui approfondisse les relations pour ce type d'élève, tout en veillant à ce qu'il bénéficie d'interventions de qualité, qui soient fondées sur des données objectives.

Partie 3 : Élèves exigeant un soutien intensif sur le plan du comportement

Quand utiliser un dispositif de soutien intensif sur le plan du comportement

Après l'examen du formulaire de renvoi auprès de l'administration pour incident de comportement inacceptable dans le système d'informations sur les élèves, l'administration peut décider, en concertation avec le personnel et la famille, que l'élève est dans l'incapacité d'adopter le comportement attendu à l'école. Le tableau « Réponse à apporter à l'incident pour un soutien intensif sur le plan du comportement » servira à déterminer le degré de gravité du comportement et la réponse à adopter.

Facteurs

Il y a plusieurs facteurs qui jouent un rôle, qui interfèrent les uns avec les autres et qui font que l'élève n'arrive pas à adopter systématiquement le comportement attendu dans l'école. L'administration tiendra compte, en concertation avec l'équipe de planification pour l'élève, des facteurs susceptibles de contribuer au problème, notamment des incapacités sur le plan intellectuel ou dans le développement, des besoins en santé mentale, des autres aspects de l'expérience vécue par l'élève qui peuvent avoir une incidence (traumatismes, expérience difficile à l'enfance, etc.) et des diagnostics.

Il est entendu que le comportement dépend du contexte et qu'il est donc impossible de le traiter séparément de l'expérience vécue par l'élève et de sa situation actuelle. Les membres du personnel éducatif ont eux-mêmes leur propre bagage, des valeurs auxquelles ils sont attachés et une vision du monde, qui ont une incidence sur leur interprétation des comportements.

On sait aussi que, dans certains cas, le fait de savoir qu'il y aura des conséquences – et même des punitions que l'élève souhaite éviter – ne l'empêche pas d'adopter le comportement, car seule l'élimination de la cause sous-jacente permet d'éviter le comportement. Il est important, pour commencer, de bien comprendre que les comportements sont une forme de communication et qu'il est possible que l'élève ne comprenne pas ou interprète mal les situations et ne sache pas mesurer l'effet de ses actes.

Équipe de planification pour l'élève

L'équipe de planification pour l'élève, qui comprend l'élève lui-même quand cela est possible, mais aussi ses parents ou parents-substituts et d'autres spécialistes selon les besoins, aidera l'administration à décider si l'élève est dans l'incapacité de faire preuve du comportement attendu à l'école.

Réponse à apporter à l'incident pour un soutien intensif sur le plan du comportement



Avez-vous bien passé en revue la partie 1 (« Points importants à prendre en compte »)?

Répercussions	Description	Réponse
inexistantes	<p>Le comportement entraîne des perturbations limitées ou présente un risque limité pour l'environnement, la santé ou la sécurité.</p> <p>EXEMPLE : paroles ou comportements répétés qui interfèrent dans l'apprentissage, refus de respecter les instructions</p>	<ul style="list-style-type: none"> consigner, dans le système d'informations sur les élèves, le comportement et les dispositifs de soutien préventifs adoptés en amont : <ul style="list-style-type: none"> routines prévisibles emplois du temps visuels définitions des attentes sur le plan du comportement en collaboration avec l'élève pauses structurées
moyennes	<p>Le comportement entraîne des perturbations d'ampleur modérée ou présente un risque modéré pour l'environnement, la santé ou la sécurité.</p> <p>EXEMPLE : menaces de blessure, bousculades, destructions de moindre importance, fugue à proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> préparer un plan de soutien avec interventions sur le plan du comportement : <ul style="list-style-type: none"> prise en compte des besoins et plan personnalisé (fondé sur des données et des éléments objectifs) inclusion dans le plan d'exigences pour le réexamen et la production de rapports inclusion dans le plan des rôles et responsabilités de l'enseignant en salle de classe (ou enseignant spécialiste du soutien dans l'apprentissage) et, s'il y a lieu, des spécialistes, des aide-enseignants et des organismes externes accent mis dans le plan sur la planification des transitions envisager, si nécessaire, un milieu d'apprentissage de substitution ou un emploi du temps adapté pour une durée limitée
graves	<p>Le comportement entraîne des perturbations significatives ou présente un risque significatif pour l'environnement, la santé ou la sécurité.</p> <p>EXEMPLE : fugue loin de l'école, évacuation de la salle de classe, destructions significatives de biens, violences physiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> préparer un plan de soutien avec interventions sur le plan du comportement : <ul style="list-style-type: none"> prise en compte des besoins et plan personnalisé (fondé sur des données et des éléments objectifs) inclusion dans le plan d'exigences pour le réexamen et la production de rapports inclusion dans le plan des rôles et responsabilités de l'enseignant en salle de classe (ou enseignant spécialiste du soutien dans l'apprentissage) et, s'il y a lieu, des spécialistes, des aide-enseignants et des organismes externes accent mis dans le plan sur la planification des transitions exiger qu'on envisage un milieu d'apprentissage de substitution ou un emploi du temps adapté pour une durée limitée

Plan de soutien avec interventions sur le plan du comportement

Quand l'élève a des problèmes de comportement de gravité moyenne ou élevée, l'équipe de planification pour l'élève élabore un plan de soutien avec des interventions sur le plan du comportement.

Lors de la mise au point, en réaction à un incident, d'un plan de soutien avec des interventions sur le plan du comportement, il faut tenir compte des aspects suivants :

- Il y a des informations dans le système d'informations sur les élèves. (diagnostic, renvois auprès de services, plans individuels, notes sur les réunions).
- Il s'agit d'un comportement récurrent.
- Les interventions utilisées antérieurement n'ont pas permis de régler le problème de ce comportement récurrent.

L'un des aspects essentiels du plan de soutien avec interventions sur le plan du comportement est qu'il utilise des processus axés sur des données pour mettre en évidence les causes sous-jacentes du problème et pour y apporter une réponse appropriée. L'équipe de l'école aura suivi une formation sur la mise au point du plan et sur la marche à suivre pour recueillir les données, les utiliser et produire des rapports, en fonction des points soulevés dans le présent guide et en mettant l'accent sur le soutien, sachant que le comportement est une forme de communication.

Milieu d'apprentissage de substitution ou emploi du temps adapté

L'équipe de planification pour l'élève peut décider, dans certains cas, que, pour la sécurité, le bien-être et la réussite des élèves, il est nécessaire de recourir, pour l'élève concerné, à un milieu d'apprentissage de substitution ou à un emploi du temps adapté. Cette approche sera incluse dans le plan de soutien, elle sera d'une durée limitée et elle exigera un contrôle régulier et la production de rapports dans le système d'informations sur les élèves. Le plan comprendra, dans le cadre du processus de planification des interventions, des attentes sur le signalement des incidents et le suivi.

Le milieu d'apprentissage de substitution peut être un centre d'apprentissage ou un milieu de travail en petit groupe. L'emploi du temps adapté peut inclure quelques journées à la maison après un incident important ou on peut adopter un changement d'emploi du temps temporaire lors de la transition vers une nouvelle école ou une nouvelle classe ou quand le traitement médical de l'élève ou les autres types d'interventions médicales doivent faire l'objet d'un ajustement.

Lorsque l'élève est temporairement éloigné du milieu d'apprentissage normal, soit pour effectuer son apprentissage dans un autre endroit soit pour suivre un emploi du temps adapté, il faut que le plan tienne compte de l'effet global de ce changement pour la famille et qu'il respecte les principes directeurs de la [politique sur l'éducation inclusive](#) de la Nouvelle-Écosse. Voici les principes qui sont tout particulièrement pertinents quand on envisage un milieu d'apprentissage de substitution ou un emploi du temps adapté :

- 4.2 Il faut que tous les élèves—y compris les élèves ayant des besoins spéciaux—aient l'occasion de bénéficier tous les jours d'une journée complète d'enseignement, cet enseignement étant offert avec la souplesse nécessaire pour tenir compte des forces et des besoins individuels de chaque individu.
- 4.3 Il faut que l'enseignement soit offert à tous les élèves dans un milieu d'apprentissage commun (par exemple, dans une salle de classe) réunissant les élèves d'un âge comparable au sein de la communauté scolaire, tout en faisant preuve de la souplesse nécessaire pour tenir compte des forces et des besoins de chaque individu et y répondre.

Programme provincial de prématernelle

Vue d'ensemble

Cette partie s'appuie sur le paragraphe 5.1 de la *Politique sur le code de conduite dans les écoles de la province*. Elle aborde le programme de prématernelle et décrit les pratiques adaptées au stade de développement des enfants que le personnel du programme utilise pour favoriser la mise en place d'un milieu sûr pour l'apprentissage et pour le travail dans le service de garde d'enfants, avec des pratiques cohérentes, inclusives et fondées sur des données objectives et des stratégies mises en place en amont.

Partie 4 : Programme provincial de prématernelle



Avez-vous bien passé en revue la partie 1 (« Points importants à prendre en compte »)?

Comprendre les recommandations sur les bons comportements en prématernelle

Les programmes de garde et d'apprentissage des jeunes enfants jouent un rôle crucial pour jeter les bases du développement des jeunes enfants. Il est essentiel de suivre les recommandations sur les bons comportements pour aider les enfants à adopter les comportements appropriés, à savoir à comprendre et gérer leurs émotions et à acquérir les aptitudes sociales qui leur seront utiles tout au long de leur vie. Quand le personnel éducatif instaure un milieu d'apprentissage dans lequel il est très présent et apporte son soutien, l'enfant a l'impression qu'on le comprend et qu'on attache de la valeur à sa personne. Les stratégies visant à guider les enfants vers les bons comportements sont fondées sur les principes et les pratiques de l'éducation de la petite enfance décrits dans le document [Capable, sûr de soi et curieux – Cadre pédagogique pour l'éducation des jeunes enfants en Nouvelle-Écosse](#).

Comprendre les comportements problématiques

Il y a des comportements qui sont considérés comme inacceptables ou problématiques chez les enfants d'un certain âge, mais qui peuvent être des comportements appropriés sur le plan du développement chez l'enfant âgé de moins de six ans. Il est primordial de considérer ce type de comportement comme étant pour l'enfant une façon de communiquer un besoin auquel il ne trouve pas réponse; le comportement est souvent lié à l'incapacité dans laquelle se trouve l'enfant de maîtriser ses impulsions ou de réguler ses émotions.

Il faut que la réaction au comportement problématique du jeune enfant tienne compte de son bagage culturel et linguistique, des sources de stress dans l'environnement (bruit, lumière, odeurs, etc.), de l'évaluation de ses forces et de ses besoins (considérations relatives au programme), des traumatismes qu'il peut avoir connus par le passé (perturbations dans les liens affectifs, problèmes intergénérationnels, expérience vécue avant d'émigrer, etc.), de son âge et de son stade de développement. Il faut que le personnel éducatif s'appuie sur ces paramètres pour proposer à l'enfant des activités d'apprentissage qui sont axées sur le jeu et qui cherchent à développer ses capacités de communication et à renforcer son apprentissage socioaffectif et pour lui faire acquérir des compétences qui sont appropriées et qui fonctionnent bien pour lui.

Comprendre les incidents graves

Incident grave :

- présente un risque grave pour la santé et la sécurité des enfants, des éducatrices et éducateurs ou de l'environnement
- a des retombées importantes pour l'apprentissage du groupe dans son ensemble (par exemple, quand il faut régulièrement transférer le groupe dans un autre local de l'école en raison d'un risque pour la sécurité) ou interfère dans l'apprentissage de l'enfant et dans sa participation à des interactions positives avec ses camarades
- est un événement ponctuel ou bien le résultat d'une accumulation de comportements problématiques que les interventions ne permettent pas de rectifier
- n'est pas forcément délibéré ou bien découle de la compréhension limitée que l'enfant a des risques que son comportement porte préjudice

Exemples :

- destruction importante de biens
- violences physiques entraînant des blessures et nécessitant des soins médicaux
- fugue à l'extérieur de l'école

Réponse à adopter face aux incidents graves en prématernelle

Évaluation

Quand un incident grave se produit, l'éducatrice ou l'éducateur de prématernelle évalue la situation et détermine les mesures à prendre immédiatement pour garantir la sécurité.

Signalement

L'éducatrice ou l'éducateur consigne l'incident dans le système d'informations sur les élèves.

Réponse

L'administration de l'école collabore avec le personnel éducatif concerné pour appliquer la réponse appropriée (en faisant appel à l'aide de la responsable de la prématernelle au CSAP ou CRE si nécessaire).

REMARQUE : C'est la personne responsable du programme de prématernelle au Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) ou au centre régional pour l'éducation (CRE) qui a pour responsabilité de fournir une expertise pédagogique et de développer les capacités qu'ont les membres du personnel administratif des écoles d'assurer la direction du programme de prématernelle dans leur établissement.

L'administration de l'école veille à ce que l'équipe travaille en collaboration pour appliquer une réponse adaptée au stade de développement de l'enfant, qui peut être l'une des réponses suivantes :

- guider l'enfant vers le respect d'attentes claires, cohérentes et adaptées à son stade de développement dans le programme
- enseigner des comportements positifs sur le plan social et en donner l'exemple (compétences pour nouer des liens d'amitié, autorégulation, etc.)
- apporter des adaptations à l'environnement physique (emplois du temps visuels, routines prévisibles, plans pour les transitions, etc.)
- mettre au point et mettre en œuvre un plan axé sur des routines (consigné dans le système d'informations sur les élèves) décrivant des buts pour les routines et des résultats visés pour l'apprentissage de l'enfant, avec les stratégies correspondantes utilisées dans les routines qui se déroulent de façon naturelle en prématernelle
- mettre la famille en relation avec des services de santé mentale ou d'intervention sur le plan du comportement à la petite enfance

Quand l'enfant a des problèmes persistants de comportement ou exige des interventions plus intensives, la réponse peut aussi inclure les éléments suivants :

- mettre sur pied une équipe de planification pour l'enfant, qui travaillera en collaboration sur les décisions à prendre concernant les stratégies, les interventions et les évaluations nécessaires afin d'offrir la meilleure aide possible à l'enfant, sachant que cette équipe comprend des membres du personnel éducatif et de la famille, ainsi que, s'il y a lieu, des représentants des autres agences et partenaires extérieurs à l'école (comme des spécialistes des interventions préventives)
- mettre au point et mettre en œuvre un plan de soutien sur le plan du comportement (consigné dans le système d'informations sur les élèves) pour favoriser l'évolution du comportement de l'enfant, avec des stratégies et des adaptations de l'environnement adoptées en amont de façon préventive

Réponses interdites

Il est interdit d'utiliser les mesures suivantes en réponse à un incident grave ou à un problème de comportement pour les enfants en prématernelle :

- exclusion temporaire (suspension)
- punition corporelle ou physique
- façon rude, dégradante ou coercitive de parler à l'enfant ou de réagir à son comportement sur le plan affectif ou physique (notamment avec menaces, confinement ou isolement de l'enfant)
- privations concernant les besoins de base de l'enfant (aliments, eau, vêtements, etc.)
- utilisation des aliments comme récompense ou punition face à un comportement indésirable ou pour obtenir le comportement souhaité.

